

23. Les enfants de Benjamin firent ce qui leur avait été commandé : chacun d'eux enleva une des filles qui dansaient, pour être sa femme; et étant retournés chez eux, ils bâtirent des villes et y habitèrent.

24. Les enfants d'Israël retournèrent aussi dans leurs tentes, chacun dans sa tribu et dans sa famille. En ce temps-là il n'y avait point de roi dans Israël; mais chacun faisait ce qu'il lui plaisait.

23. Feceruntque filii Benjamin, ut sibi fuerat imperatum, et juxta munus suum, rapuerunt sibi de his que ducebant choros, uxores singulas; abieruntque in possessionem suam, edificantes urbes, et habitantes in eis.

24. Filii quoque Israel reversi sunt per tribus et familias in tabernacula sua. In diebus illis non erat rex in Israel; sed unusquisque, quod sibi rectum videbatur, hoc faciebat.

23. *Feceruntque filii Benjamin, ut sibi fuerat imperatum. Nihil peccarunt Benjamin in hoc raptu : 1. quia bono Israeliticorum optimatum parcerunt consilio; 2. quia nullo ipse, quod obstarat, jurejurando tenebantur : 3. quia isto modo præstabat Israelitidis sibi matrimonio adjungere, quam aut vagam exercere libidinem, aut ethnicas ducere.*

24. *In diebus illis non erat rex in Israel. Quando ista contigerint varie sunt opinionæ. Vetus ex eâse videtur quam sequitur Abulensis, Genebrardus, Lyranus, Serarius, et alii, eo tempore accidisse, quod post Josue mortem, ante primum judicem fuit. Vide Serar., quest. 6.*



PRÉFACE SUR LE LIVRE DE RUTH.

On peut considérer le livre de Ruth, dit D. Calmet, comme une suite du *livre des Juges* et comme une introduction aux *livres des Rois*.

Il est lié au *livre des Juges*, parce que l'histoire qui y est rapportée est arrivée de leur temps; et il tient aux *livres des Rois* parce qu'on y trouve la généalogie de David qui a été le chef de la famille royale de Juda.

D'après saint Jérôme, les Hébreux n'en faisaient même autrefois qu'un seul livre avec celui des Juges, et parmi les anciens Pères de l'Eglise, il y en a qui, dans le dénombrement des livres saints, mettent pour le septième *les Juges* et *Ruth*.

Quoi qu'il en soit, ce livre ne renferme qu'un épisode bien court de l'histoire du peuple de Dieu; mais cet épisode est pour le fond et la forme du plus haut intérêt.

Pour la forme, c'est un récit d'une simplicité antique qui surpasse incontestablement tout ce que la littérature profane a de plus parfait en ce genre.

C'est une idylle qu'un de nos meilleurs versificateurs, Florian, a mise en vers et qui est devenue un de ses meilleurs ouvrages.

Quant au fond, il est de la plus haute importance, puisque Booz et Ruth, qui en sont l'objet, figurent parmi les ancêtres du Sauveur.

La généalogie de David, consacrée par ce récit, lui a toujours donné un rang très-élevé parmi les Livres saints, et c'est sans doute pour ce motif que les Juifs modernes le placent parmi les cinq livres qu'ils mettent immédiatement après le *Pentateuque*.

L'analyse de ce livre peut être faite d'une manière très-succincte et très-rapide.

Une famine oblige Elimelech de sortir d'Israël avec sa femme et ses enfants, et de se retirer chez les Moabites. Ses enfants s'y marient. Mais après leur mort, Noémi retourne en Israël avec ses deux belles-filles. Elle les engage à ne pas la suivre. Orpha retourne dans le pays de Moab, mais Ruth la suit (Chap. I).

Ruth va glaner dans le champ de Booz, proche parent d'Elimelech, son beau-père. Booz lui parle avec bonté, l'invite à manger avec ses moissonneurs, et dit à ceux-ci de laisser tomber à dessein des épis pour que Ruth en amasse davantage (II).

Noémi dit à Ruth qu'elle peut être épousée par Booz, et lui fait connaître les droits que la loi lui confère. Elle lui conseille de manifester à Booz son désir. Booz promet de l'épouser, si un autre israélite plus proche parent que lui d'Elimelech lui cède ses droits (III).

